

PREAUX-DU-PERCHE (Orne)

La Petite Viandrie

Châssis

Milieu du XVI^e siècle



Malgré une mutilation qui lui a fait perdre tous les éléments de son compartiment droit, ce châssis remarquablement bien conservé nous permettra d'étudier une période de transition durant laquelle certaines croisées conservent des vantaux vitrés affleurés au nu intérieur de leur dormant, mais adoptent la technique du recouvrement sur leurs volets. Celui qui est conservé ici retiendra aussi notre attention pour sa facture inhabituelle et son ferrage. Nous verrons également que la surface occupée par la vitrerie reste modeste et que l'éclairage était largement tributaire de l'ouverture des vantaux.

La menuiserie

Le bâti dormant

Le châssis provient d'une extension d'un manoir plus ancien. Son bâti dormant est divisé en deux compartiments par un meneau central et conserve exceptionnellement sa traverse basse. Il est parcouru par une simple feuillure pour encastrer les vantaux vitrés et les affleurer à son nu intérieur.

Les vantaux vitrés

Seul le vantail gauche est conservé. Il est assemblé à tenons et mortaises non traversées. Son bâti est consolidé par un haut soubassement à deux panneaux dont l'axe de la traverse intermédiaire est situé exactement au milieu de la hauteur. Cette dernière a des ravancements biais pour raccorder les feuillures du compartiment vitré aux rainures du soubassement. A l'intérieur, les panneaux sont simplement mis au molet, tandis qu'à l'extérieur, ils sont ornés d'une plate-bande composée d'un petit quart-de-rond. Les assemblages carrés ne sont pas entaillés par les moulures limitées à un chanfrein en périphérie des panneaux et un quart-de-rond sur le montant intermédiaire (fig. 2.6). L'importance du soubassement limitant la surface vitrée, les vantaux étaient probablement ouverts durant la journée pour procurer un éclairage correct. Toutes ces caractéristiques sont classiques. Il est par contre plus remarquable de voir que le vantail demeure affleuré au même nu intérieur que le bâti dormant. Le recouvrement, adopté sur le volet, ne s'est donc pas encore généralisé (fig. 2.1). La croisée de la région de Flers (étude n°61002), que nous avons datée vers le milieu du XVI^e siècle, ne l'utilisait pas non plus et celle de la région de Carentan (étude n°50003), sans doute un peu plus ancienne, le limitait, comme ici, aux volets pour adopter plus facilement des bâtis à panneaux sans épaissir exagérément les vantaux vitrés. Nous verrons plus loin que l'adoption des fiches à deux ailes entaillées à l'équerre, qui deviendra classique dans cette région durant la seconde moitié du XVI^e siècle pour utiliser le recouvrement, ne semble pas encore acquise.



Fig. E.1. Le châssis restitué par les ateliers Fosse-Perrotte

Les volets

Au contraire du vantail vitré, le volet a une feuillure périphérique pour créer un recouvrement. Il s'agit d'un volet plein composé de deux ais assemblés à feuillure et contre feuillure. On notera qu'ils ne sont pas liés par des goujons horizontaux. Le volet est toutefois renforcé par deux barres dont les chevilles ne sont pas coincées, c'est-à-dire que leur extrémité la plus fine n'est pas fendue pour recevoir un coin de blocage. Si la barre du bas est disposée régulièrement, l'emplacement de celle du haut semble plus aléatoire. On ne peut évidemment savoir s'il s'agissait d'un point sans importance pour le menuisier ou d'une caractéristique technique devenue incompréhensible aujourd'hui.

La serrurerie

Les organes de rotation

Quelle que soit la technique utilisée, la rotation du vantail vitré et du volet est assurée par des fiches à trois nœuds à broche rivée (fig. 2.3). Sur le vantail vitré, les nœuds s'enroulent sur deux lames fichées en biais dans les montants. Par contre, sur le volet, on reconnaît les fiches montées sur lacet utilisées largement en Bretagne (fig. 2.5). Datée du deuxième quart du XVI^e siècle, la croisée que nous avons étudiée dans la région de Carentan (étude n°50003) présentait une conception identique, les vantaux vitrés étant affleurés au dormant et les volets à recouvrement. On se souvient des problèmes posés par ce recouvrement qui avait conduit le serrurier à compliquer inutilement le système en coudant les fiches pour garder des ailes parallèles aux parements. Ici, le système du lacet traversant fonctionne parfaitement, mais le Maine ne semble pas avoir développé cette technique qui sera principalement utilisée en Bretagne jusqu'à l'adoption des fiches à gond durant la première moitié du XVII^e siècle. Il préférera lui substituer rapidement des fiches à deux ailes entaillées à l'équerre. Ce montage classique a pu toutefois avoir une période de transition avant d'être utilisé. Une fiche à deux ailes entaillées à l'équerre nécessite en effet une mortaise difficile à réaliser pour ne pas traverser le montant. Sensiblement de la même époque, la croisée de la région de Tinchebray (étude n°61006) montre que le fichage classique des ailes ne s'est pas imposé immédiatement, le menuisier ayant préféré les entailler en biais.

Les organes de fermeture

Quant à la fermeture, elle est assurée sur le vantail vitré par deux targettes sur platine ovale et par un loquet sur le volet (fig. 2.2 et 2.4). La clenche de ce dernier est fabriquée à partir d'une simple tige courbée pour former une boucle de préhension.

Datation

D'après une étude réalisée par Eric Yvard en 2000, l'extension du manoir est réalisée par Charlotte de Montgoubert, héritière de la *Vianderye*, après son mariage avec Philippe du Chesnay, le 21 juin 1545. Charlotte de Montgoubert meurt avant 1570 et Philippe du Chesnay entre 1587 et 1590. On peut donc penser que les nouveaux aménagements du manoir suivent de peu le milieu du siècle. L'analyse du châssis confirme une telle datation et plus particulièrement l'emploi d'un système mixte dans lequel les vantaux vitrés sont conservés au nu intérieur du bâti dormant tandis que les volets sont installés avec un recouvrement, lequel utilise des fiches à lacet qui semblent indiquer encore quelques tâtonnements avant l'adoption d'un ferrage classique à deux ailes entaillées à l'équerre.

Remerciements : aux propriétaires, et à M. Guy Perrotte, directeur des ateliers Fosse-Perrotte à Réveillon (Orne), pour l'indication de ce témoin et sa précieuse collaboration.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Châssis
- Planche n°2 : Châssis (détails)
- Plan n°1 : Châssis / élévation intérieure
- Plan n°2 : Châssis / élévation extérieure
- Plan n°3 : Sections
- Plan n°4 : Serrurerie
- Plan n°5 : Châssis / restitution

Restitution de la clôture

A l'instar de nos autres études, la vitrerie à losanges sur le plan n°5 n'est qu'indicative et n'a aucune valeur documentaire.



Fig. 1.1. Elévation intérieure



Fig. 1.2. Elévation extérieure



Fig. 1.3. Façade nord-est



Fig. 1.4. Fenêtre et châssis restitué

<p>PREAUX-DU-PERCHE (Orne)</p>	<p>Planche n°1 - Châssis</p>		
<p>Manoir de la Petite Viandrie</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2010</p>	<p>Etude n°61008</p>



Fig. 2.1. Détail des bâtis



Fig. 2.2. Targette



Fig. 2.3. Fiches



Fig. 2.4. Loquet

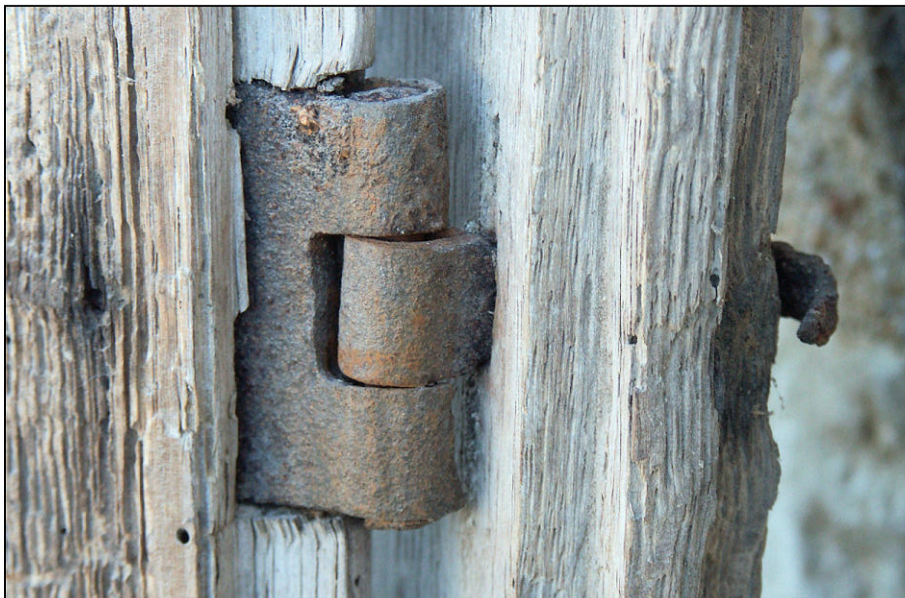
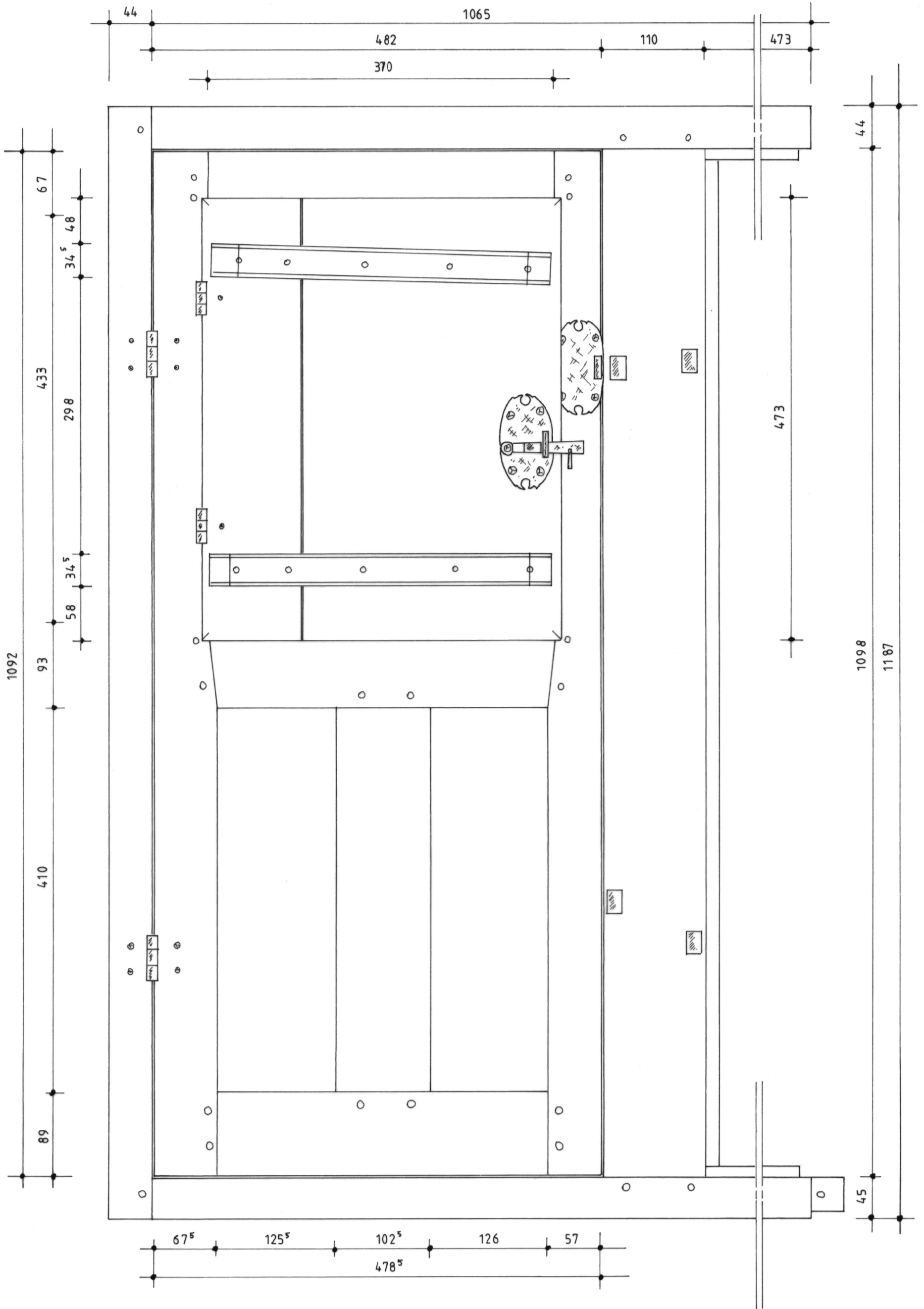


Fig. 2.5. Fiche à lacet

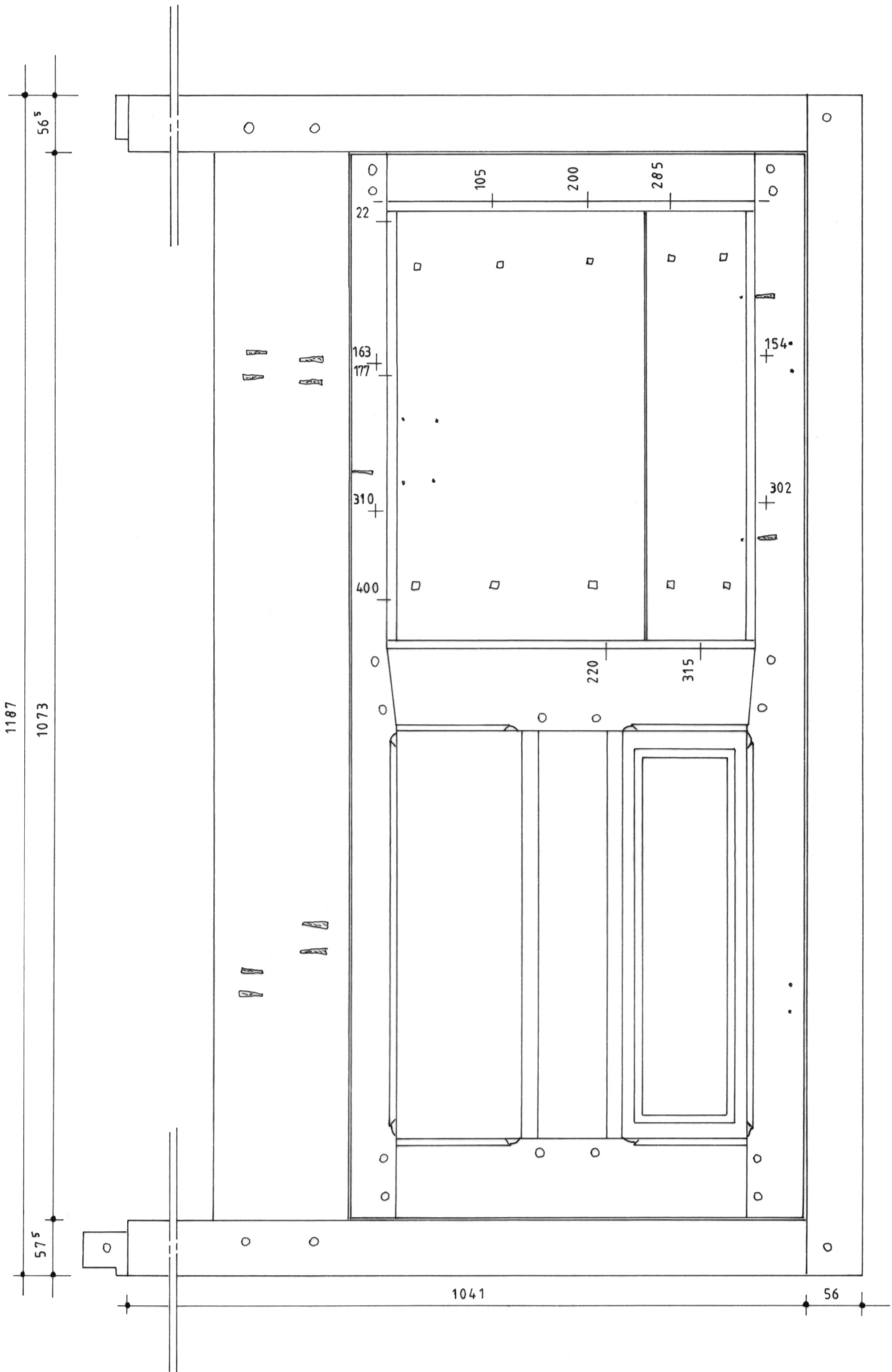


Fig. 2.6. Détail du panneau

<p>PREAUX-DU-PERCHE (Orne)</p>	<p>Planche n°2 - Châssis (détails)</p>		
<p>Manoir de la Petite Viandrie</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2010</p>	<p>Etude n°61008</p>

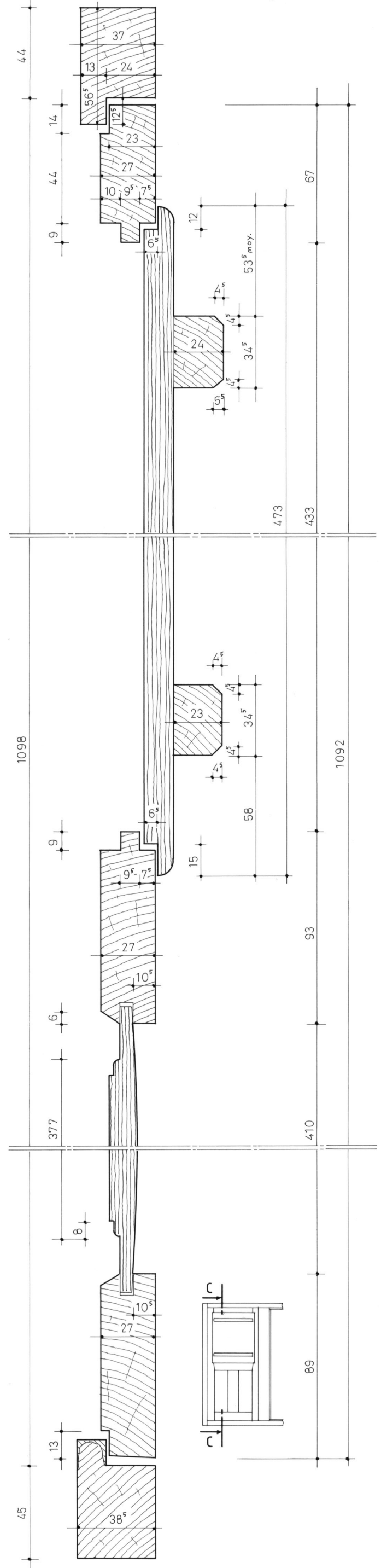
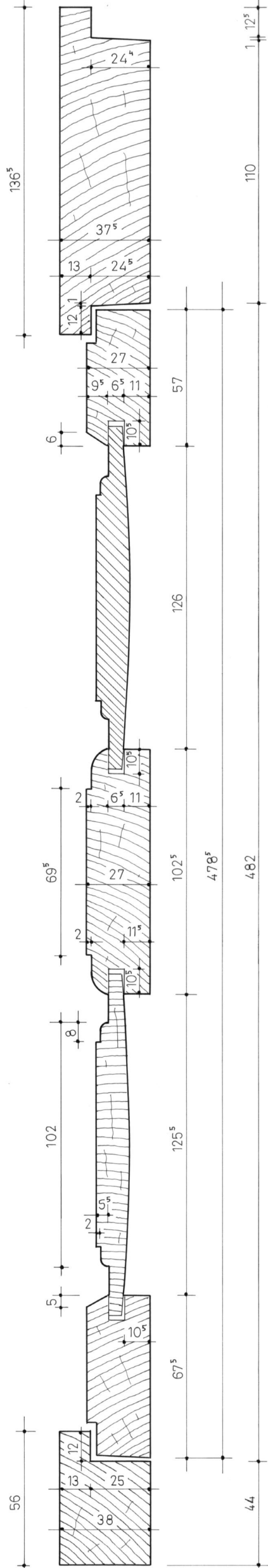
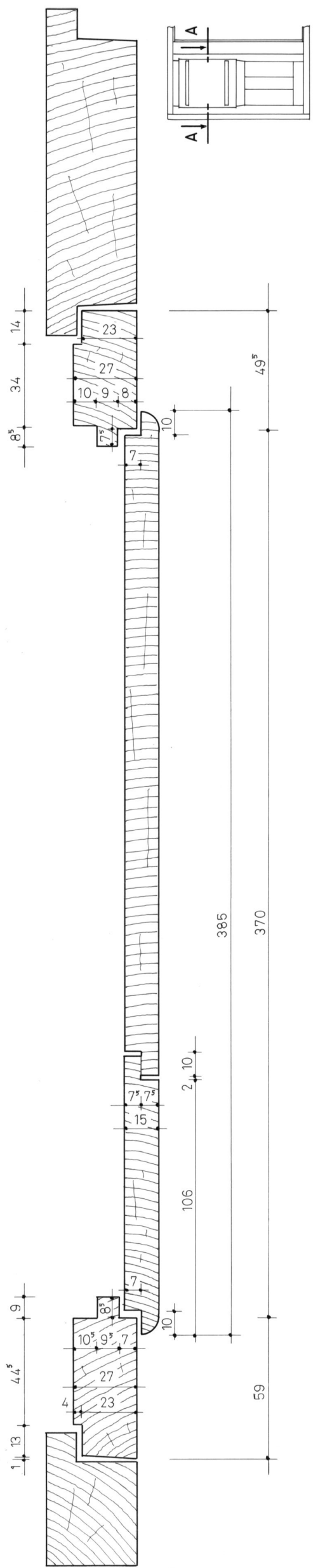
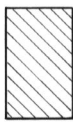


PREAUX-DU-PERCHE (Orne)	Plan n°1 - Châssis / élévation intérieure		
Manoir de la Petite Viandrie	A. TIERCELIN	2010	Etude n°61008

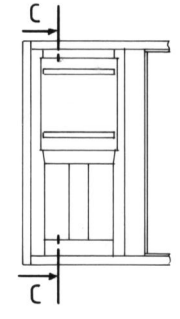
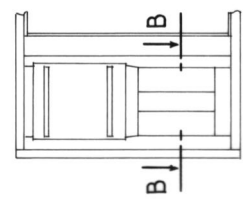


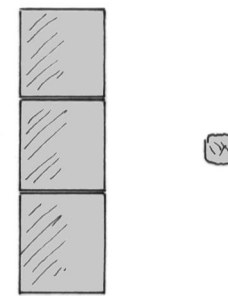
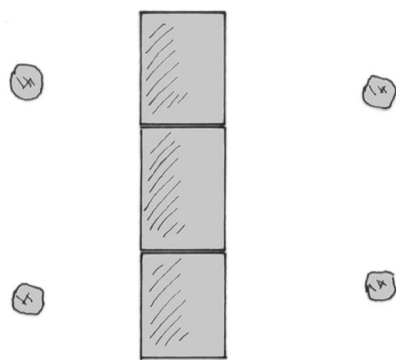
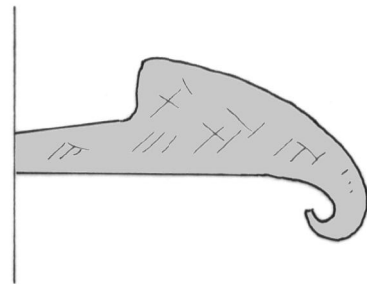
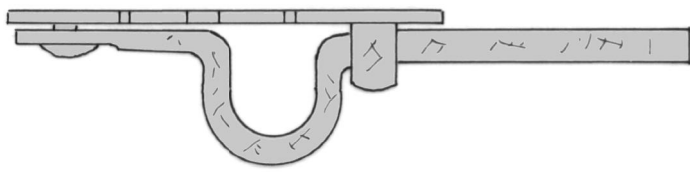
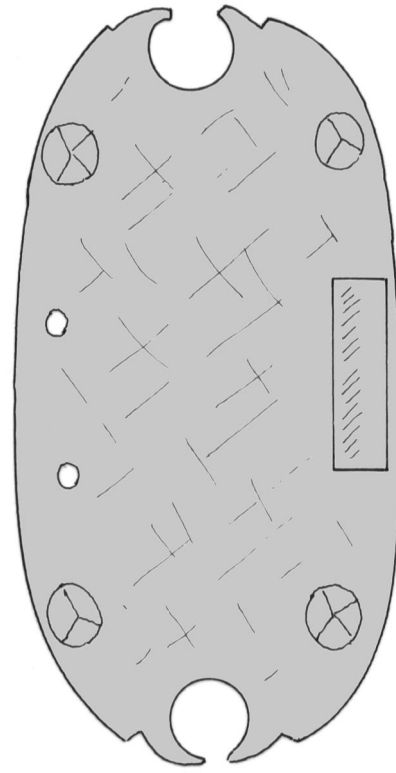
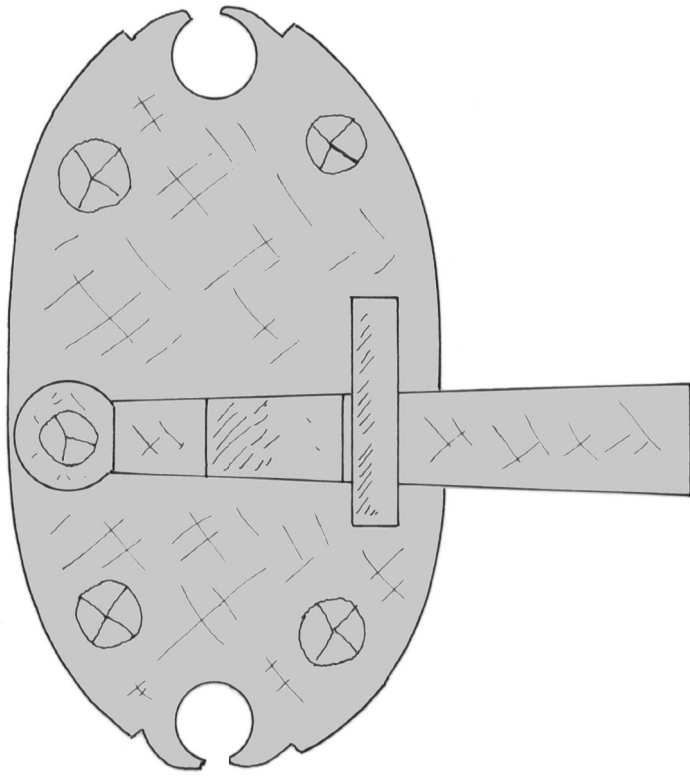
PREAUX-DU-PERCHE (Orne)	Plan n°2 - Châssis / élévation extérieure		
Manoir de la Petite Viandrie	A. TIERCELIN	2010	Etude n°61008

éléments restitués

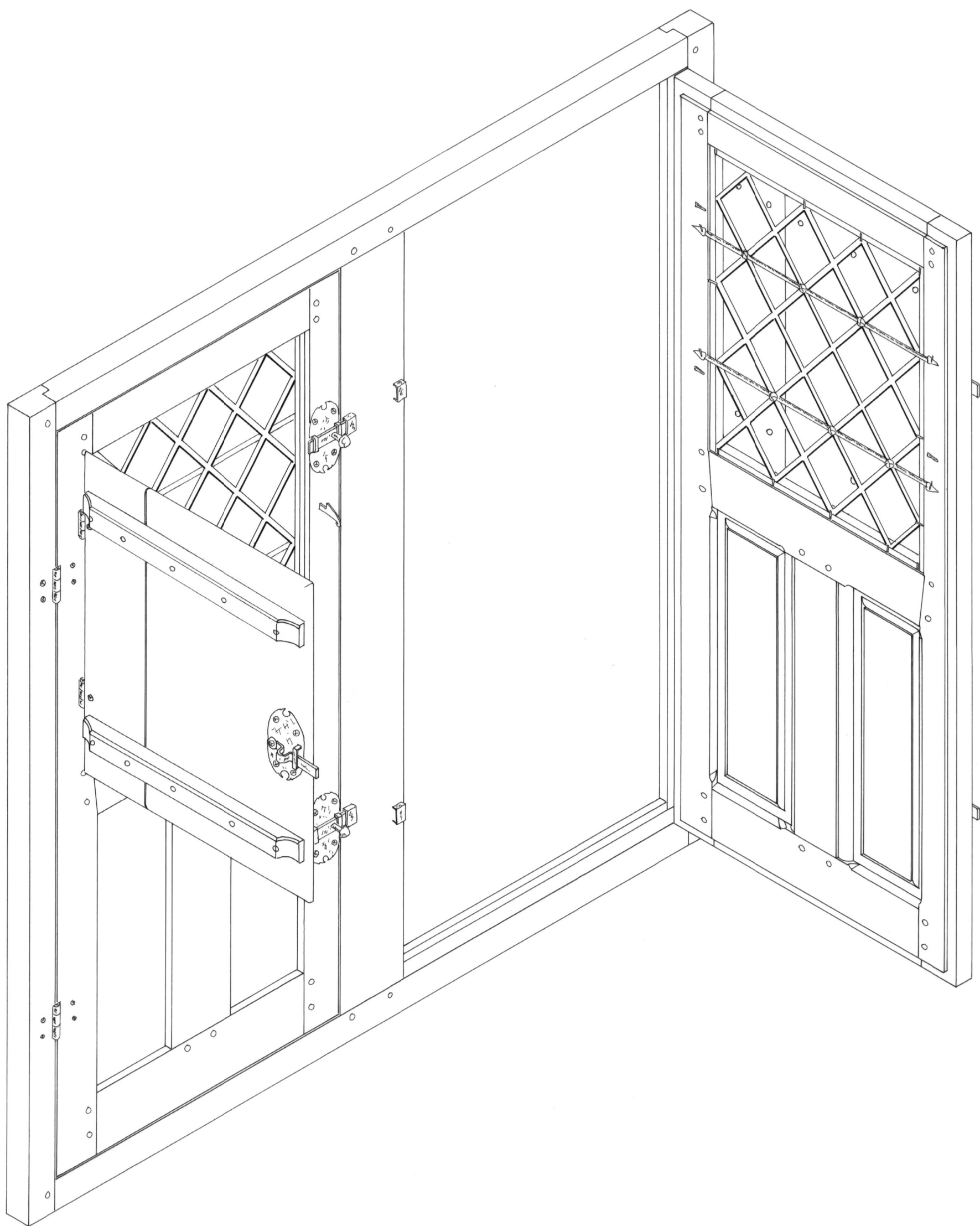


PREAUX-DU-PERCHE (Orne)		
Manoir de la Petite Viandrie		
Plan n°3 - Sections		
A. TIERCELIN	2010	Etude n°61008





PREAUX-DU-PERCHE (Orne)	Plan n°4 - Serrurerie		
Manoir de la Petite Viandrie	A. TIERCELIN	2010	Etude n°61008



PREAUX-DU-PERCHE (Orne)	Plan n°5 - Châssis / restitution		
Manoir de la Petite Viandrie	A. TIERCELIN	2010	Etude n°61008